Communauté de Communes des Portes de Vassivière

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20200717-DEL-53-2020-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le 17 juillet 2020 à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.
Date de convocation du Conseil Communautaire : 13 juillet 2020

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents	Non pourvu
34	31	1	2	0	1 (Rempnat)

Pour	Contre	Abstention
32	0	0

Membres présents : ANOMAN Mathieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHABANAT Christine, CHADELAUD Michel, COUPET Georges, DELEFOSSE Laurent, DUMONT SAINT PRIEST Hubert, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, GORA Richard, JIMENEZ Juliana, LACOUTURIERE Michel, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, LOURADOUR Patricia, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel.

Suppléants avec voix délibérative : TESSIER Marie Claude

Membres ayant donné pouvoir : BERTRAND Sylvaine à BAUDEMONT Dominique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : MATHIAS Claude, MENUCELLI Thierry

Non pourvu : Commune de Rempnat

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

INSTITUTION

Délibération n° 53-2020 : Désignation des délégués au Syndicat le Lac de Vassivière

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/12/2018, portant statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts du 13 janvier 2011 du Syndicat Mixte le Lac de Vassivière,
Vu la délibération n°60/2017 du Conseil Syndical du Mixte le Lac de Vassivière du 05 décembre 2017,
Considérant que suite à la loi NOTRe, la Communauté de Communes a dû se substituer de droit aux communes de Beaumont-du-Lac, Nedde et Peyrat-le Château pour leur participation au Comité Syndical mixte du Lac de Vassivière et de l'EPIC Office de Tourisme Le Lac de Vassivière.

Accusé de réception en préfecture
087-248719353-20200717-DEL-53-2020-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

Vu les résultats du scrutin ;
Considérant que les statuts du Syndicat le Lac de Vassivière prévoient que le nombre de membres pour la Communauté de Communes des Portes de Vassivière au sein du conseil syndical est fixé à 5;

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **DESIGNER les conseillers communautaires ci-dessous au Conseil Syndical du Syndicat le Lac de Vassivière**

	Titulaire
1	Dominique BAUDEMONT
2	Evelyne MARQUES
3	Pierre POURCHET
4	Monique LENOBLE
5	Mélanie PLAZANET

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 22 juillet 2020

La Présidente,
Mélanie PLAZANET

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS

Acte rendu exécutoire le : 23 JUIL. 2020
Publié le : 23 JUIL. 2020